

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

PARTENARIAT AVEC LA BRIGADE DES MASQUES. DÉCISION

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le quatre novembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Mallein à M Trichard
Mme Branas à Mme Picard

Absent(s) :

M Acquaviva

Secrétaire de séance : Mme Cécile Marenzoni.

La séance est ouverte,

Délibération du : 4 novembre 2020
Rendue exécutoire le : 6 novembre 2020
Publiée le : 6 novembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 4 novembre 2020

PARTENARIAT AVEC LA BRIGADE DES MASQUES. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Au printemps dernier, ce sont près de 140 personnes qui, avec leurs diverses compétences, ont rejoint la "Brigade des masques" pour confectionner plusieurs milliers de masques destinés aux habitants de notre Commune. Lors cette première période de confinement, leur formidable élan de solidarité a permis à des milliers d'entre nous de se protéger et de protéger les autres, alors qu'il y avait une pénurie de masques. Ces volontaires ont donné de leur temps et leur savoir-faire avec un seul mot d'ordre : venir en aide ceux qui en ont besoin.

Aujourd'hui, la municipalité sollicite la Brigade des masques pour un partenariat, avec pour objectif la confection de 6 000 masques destinés aux enfants des classes primaires.

La Ville fournira la matière première pour un montant de 4 373,00€, l'entreprise Lectra de Cestas fera gracieusement le travail de découpe, et les équipes assureront la confection.

Il vous est précisé que la distribution des masques sera assurée par les services de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de lancer ce partenariat avec la Brigade des masques.

Décide que ces masques seront distribués aux enfants de la Commune.

Impute la dépense au compte 6068 fonction 020 sur l'exercice 2020.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **37 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 4 novembre 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_157
Date de la décision :	2020-11-04 00:00:00+01
Objet :	PARTENARIAT AVEC LA BRIGADE DES MASQUES. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	033-213304496-20201104-DG20_157-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201104-DG20_157-DE-1-1_0.xml	text/xml	868
Nom original :		
DG20_157.pdf	application/pdf	463472
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201104-DG20_157-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	463472

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 novembre 2020 à 11h05min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 novembre 2020 à 11h05min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 novembre 2020 à 11h07min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 novembre 2020 à 11h08min37s	Reçu par le MI le 2020-11-06